

Groupe de travail Austerlitz

Réunion du 19 juin 2014

LISTE DES PARTICIPANTS		
VILLE DE PARIS		
Cabinet JL MISSIKA		Frédéric LUCCIONI
Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Annick BIZOUERNE, Anne GOMEZ
DUCT, Mairie du 13ème		Bénédicte PERFUMO
SEMAPA		
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
Direction de la Programmation et de l'Urbanisme		Ludovic VION
		Manou RAKOMANDINGY, Sandrine MOREY, Catherine BEYLAU
AUTRES INSTITUTIONS		
AREP		Raphaël RICOTE
SNCF G&C		Christian BREZET
La Plateforme		Claude BIRENBAUM
PERSONNALITES EXTERIEURES		
Garant de la concertation		Bertrand MEARY
BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission		Yann RENAUD
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
ADA 13		Françoise CELLIER, Françoise SAMAIN
Locataires Fulton, Bellièvre, Flamand		Dominique MACAIGNE
Association des usagers des transports et de la rue		Jacques STAMBOULI
ALFBF		JM DUHESME

SPPEF		Philippe MORIS
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE, Marie-José PEREDA
Conseil de quartier n° 7		André MESAS
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCCQ

La séance est ouverte à 17 heures 40.

François HÔTE rappelle que le précédent groupe de travail s'est tenu il y a trois mois. Depuis, les membres de la concertation ont reçu des documents.

I. Présentation de la méthode retenue pour la définition architecturale des lots A7 A8ab : ateliers de conception

1. Une maîtrise d'ouvrage plurielle pour un projet spécifique

Ludovic VION indique que l'atelier de conception qui sera mis en place a pour objet de concevoir et de développer le projet pour le lot A7-A8a, dont la situation est inédite à Paris. Le projet urbain développé par l'équipe Arep prévoit la création d'un grand îlot dans le quartier de la gare d'Austerlitz, qui présente une forte dimension historique et patrimoniale. La proposition, de grande échelle, sera à la fois paysagère et construite, puisqu'elle comportera un grand espace vert, pour partie public et pour partie hospitalier, ainsi qu'un nouveau bâtiment et la gare.

La maîtrise d'ouvrage sera multiple, avec un promoteur qui construira des bureaux et un hôtel pour son propre compte, mais qui réalisera également des commerces, des parkings et des espaces pour des preneurs désignés par la SNCF.

Les infrastructures devront présenter des fonctionnalités pointues puisque le soubassement du bâtiment, son sous-sol ainsi que celui de la cour muséum accueilleront des commerces, mais aussi des dessertes taxi, des voies de livraison, des parkings...

La question du dialogue entre le nouvel édifice et le patrimoine environnant devra être soulevée. Le bâtiment entrera effectivement en relation avec les grands espaces publics et les grands édifices historiques présents dans son environnement immédiat.

En raison de toutes ces spécificités, il est judicieux d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre plurielle. Au sein de l'unité que constitue le lot A7-A8a, des variations architecturales pourront effectivement être introduites. De fait, l'édifice comportera plusieurs séquences. L'équipe de maîtrise d'œuvre solidaire qui sera mise en place comportera 5 agences d'architectes dont un mandataire, un paysagiste et des bureaux d'études techniques.

2. L'atelier de conception

La constitution d'un atelier de conception se substituera au processus de concours d'architecture. Cet outil de production mènera un travail collectif, itératif et coordonné, et permettra une progression maîtrisée. Il s'agira d'un espace d'échange entre les équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, l'architecte coordonnateur, l'aménageur, la Ville de Paris, la SNCF et ses services, les architectes des Bâtiments de France, les Monuments historiques ainsi que tous les intervenants extérieurs compétents.

L'atelier tiendra des réunions de travail régulières, sous différents formats. Certaines réunions ne réuniront que les équipes de concepteurs, tandis que d'autres seront plus larges. La gouvernance sera assurée par le comité de pilotage, qui sera présidé par un élu.

Une fois l'équipe de maîtrise d'ouvrage choisie, l'atelier de conception sera constitué : un appel à candidatures sera lancé, à l'issue duquel 4 ou 5 groupements constitués seront présélectionnés sur la base de leurs références et de notes d'intentions. La sélection du groupement lauréat interviendra après audition de ces groupements présélectionnés. L'atelier mènera ses travaux pendant environ cinq mois, avec deux étapes – la présentation d'une esquisse puis d'un avant-projet sommaire.

Frédéric LUCCIONI précise que l'atelier abordera aussi la thématique des usages, du bureau de demain (les nouvelles manières de travailler, les pluralités de fonctions au sein d'un même bâtiment, les nouvelles façons de commercer ...), afin que le programme soit durable et puisse évoluer.

Claude GALLAIRE demande confirmation que l'atelier ne commencera à travailler qu'une fois l'équipe d'architectes choisie.

François HOTE confirme que l'atelier ne commencera ses travaux que dans le courant du premier trimestre 2015, après la désignation du maître d'ouvrage en novembre puis de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Jacques STAMBOULI rappelle que le projet a été présenté aux membres de la concertation le 19 mars. La veille, l'Association des usagers des transports et de la rue a effectué une visite sur le thème du patrimoine dans le quartier, avec SOS Paris. Le quartier présente une forte empreinte patrimoniale, puisqu'il accueille la grande halle, la chapelle Saint-Louis de l'hôpital et le muséum. La cour Museum elle-même comporte elle aussi des éléments de patrimoine. L'Association des usagers des transports et de la rue demande le maintien de deux éléments patrimoniaux :

- les six écuries de la gare d'Austerlitz ;
- le bâtiment de sécurité Suge.

Le bâtiment de sécurité Suge est accolé à la petite halle de la messagerie et présente une configuration identique à celle du Buffet de la gare. Il est utilisé par le CE de la SNCF, et cela doit continuer.

Les six écuries de la gare d'Austerlitz datent probablement de 1868, voire de 1840. Elles sont le témoin historique de la tradition du transport à cheval au sein de la gare. Elles sont actuellement utilisées pour les activités musicales et culturelles des cheminots, et cette utilisation doit être maintenue. Il faudrait aussi les relier à la petite ceinture ferroviaire : la gare d'Austerlitz pourrait devenir l'entrée d'un musée du transport ferroviaire dans Paris.

Raphaël RICOTE rappelle que, depuis six ans, l'intégralité du patrimoine de Paris Rive Gauche a été l'objet d'un examen attentif dans l'ensemble de la zone, de l'hôpital jusqu'à la Seine. La décision a été prise de préserver certains éléments patrimoniaux et d'en démolir d'autres.

Frédéric LUCCIONI prend acte des positions des uns et des autres en soulignant qu'il n'échappe à personne que ces positions sont de nature à remettre en cause significativement les orientations envisagées. Il remarque la nature tardive de cette demande de l'Association des usagers des transports et de la rue, alors que le parti d'aménagement, notamment de ce secteur, a largement été débattu en réunions de concertation sur lors de la précédente mandature, et plus anciennement encore.

François HOTE assure que tous les membres de la concertation sont attachés au patrimoine. Cependant, il revient à la SNCF de définir les activités à déployer. Quant au débat sur la petite ceinture, il a actuellement lieu au sein d'autres instances, à l'échelle de Paris et du grand Paris. La concertation n'a en conséquence pas vocation à s'en saisir.

Frédéric LUCCIONI estime, quant à lui, que les membres de la concertation sont légitimes pour demander la création d'un musée du transport ferroviaire.

Françoise SAMAIN souhaite connaître la part de la SNCF dans le projet.

Christian BREZET répond que la partie SNCF représentera environ 40 % du projet.

En réponse à une question de Françoise SAMAIN, François HOTE explique que l'esquisse puis l'avant-projet sommaire élaborés par l'atelier seront présentés à la concertation.

Frédéric LUCCIONI précise qu'à chaque grande étape du travail de l'atelier, un ou deux représentants associatifs seront présents (notamment des membres des conseils de quartier). Des présentations seront aussi régulièrement réalisées à l'intention des membres de la concertation.

Claude BIRENBAUM souhaite savoir si le programme est déjà figé ou si la concertation peut encore l'amender. Participera-t-elle au choix du maître d'ouvrage, des cinq maîtres d'œuvre et du bureau d'études ?

Frédéric LUCCIONI répond que l'opérateur sera choisi par la SEMAPA et la SNCF, en fonction de ses capacités financières et techniques. Il lancera ensuite une consultation de maîtrise d'œuvre, à laquelle plusieurs groupements constitués réunissant chacune 5 agences d'architectes participeront. Cinq groupements seront présélectionnés puis un seul sera choisie à l'issue de l'audition des candidats.

Ludovic VION précise qu'il est bien prévu une représentation de la concertation lors de cette audition, de la même façon que lorsqu'il y a jury de concours.

Claude BIRENBAUM remarque qu'une telle démarche est inédite.

François HOTE a bon espoir qu'elle sera couronnée de succès.

Frédéric LUCCIONI confirme qu'elle a déjà bien fonctionné dans le secteur des Batignolles.

François HOTE observe qu'il est important que le maître d'ouvrage adhère à la méthode.

Bertrand MEARY déclare qu'il sera nécessaire d'assurer une bonne coordination entre le groupe de travail de la concertation, l'atelier et les représentants de la concertation au sein de l'atelier. Cela permettra de garantir que tous les acteurs aient un bon niveau d'information sur l'avancement des travaux de l'atelier.

S'agissant de la programmation, Frédéric LUCCIONI rappelle qu'elle a déjà été abordée et revue à plusieurs reprises au sein de la concertation. De nombreux groupe de travail de

la concertation ont effectivement porté sur le sujet. Le projet (et son contenu programmatique) a été validé par le Conseil de Paris il y a plus de deux ans.

Frédéric LUCCIONI souligne que, suite à la concertation, plusieurs éléments de patrimoine ont finalement été préservés, notamment dans la cour Museum. Les instances patrimoniales décisionnaires seront associées au projet (Architectes des Bâtiments de France...).

Françoise SAMAIN juge nécessaire qu'un représentant des conseils de quartier et un représentant des associations prennent part à l'atelier de conception. Un travail de concertation important doit être mené vis-à-vis des associations et des conseils de quartier.

Frédéric LUCCIONI confirme qu'il sera désigné un représentant des associations et un représentant des conseils de quartier. Leur participation à l'atelier devra être active.

De même, les acteurs associatifs assisteront aux réunions du comité de pilotage, lors desquelles ils pourront s'exprimer.

Françoise SAMAIN souhaite que les membres de la concertation aient une restitution des travaux de l'atelier.

François HOTE assure que c'est prévu.

Frédéric LUCCIONI le confirme. L'état d'avancement des travaux de l'atelier sera présenté régulièrement à la concertation.

Frédérique LECOCCQ ajoute que les habitants du 5^{ème} arrondissement vivant près de la Salpêtrière seront impactés par les travaux : il faudra associer le conseil de quartier du 5^{ème} à la concertation.

Frédéric LUCCIONI juge lui aussi nécessaire d'associer le conseil de quartier du 5^{ème} arrondissement à la concertation.

André MESAS demande des précisions sur le périmètre exact de la ZAC. Il souhaite connaître les terrains concernés par le projet.

Frédéric LUCCIONI explique que la frange sud du faisceau ferroviaire est incluse dans le projet. L'aménageur devra acheter certains terrains de l'AP/HP dans le cadre d'un protocole. S'ils mutent, cette mutation sera réalisée pour le compte de l'aménageur.

Ludovic VION explique que le périmètre de la ZAC part du boulevard de l'Hôpital, longe le jardin puis inclut des terrains hospitaliers en rive des voies ferrées.

Frédérique LECOCCQ signale que ces terrains hospitaliers sont occupés.

Ludovic VION indique qu'aucune expulsion n'est prévue. Un protocole a été mis en place pour ces terrains. Le déménagement de la blanchisserie n'est pas d'actualité.

François HOTE précise que le projet final regroupe les lots A7, A8A et A8B.

Jacques STAMBOULI signale que l'école des radios va être transférée à Picpus, tandis que l'école d'infirmières sera maintenue. Le centre d'ambulances, le centre de soins palliatifs, les locaux Emmaüs, les garages et le centre de documentation devraient être supprimés. Jacques STAMBOULI tient ces informations du personnel de l'AP/HP. Il déplore l'absence des représentants de cette institution ce soir.

Frédéric LUCCIONI assure que les débats ne sont pas terminés.

André MESAS souhaite connaître dans le détail les éléments qui seront démolis.

Frédéric LUCCIONI rappelle que la SEMAPA et le Maire du 13^{ème} ont déjà effectué des présentations sur le sujet à l'intention des salariés de l'AP/HP. La Ville sera vigilante au maintien des activités hospitalières et de santé de l'hôpital au cœur de la capitale.

Frédéric LUCCIONI souhaite connaître l'opinion des membres de la concertation vis-à-vis de la méthode adoptée, avec la constitution d'un atelier.

Frédérique LECOCCQ répond que cette méthode est nouvelle. Les membres de la concertation jugeront sur pièces.

Françoise SAMAIN juge la méthode choisie positive, parce qu'elle permettra de renforcer la concertation.

II. Présentation des principes d'aménagement définis pour l'extension du jardin Marie Curie

Raphaël RICOTE se propose de présenter l'état de la réflexion qu'il mène avec le paysagiste Michel Desvigne sur l'extension du jardin Marie Curie. Le projet qui sera présenté ce jour n'est pas définitif.

De nombreuses personnes se rendent dans le cours Saint-Louis et dans les jardins de l'hôpital, car ils sont facilement accessibles, mais ils sont peu visibles depuis le boulevard de l'Hôpital. Le projet vise à donner plus de visibilité à cet espace vert.

Il prévoit la création de deux éléments importants : le futur jardin Marie Curie et la voie de liaison, qui permettra d'accéder à l'hôpital puis de rejoindre l'avenue Pierre-Mendès France.

Le jardin Marie Curie sera relié au cour Saint-Louis, qui restera fermé le long de la voirie de liaison. La barrière physique qui s'y trouve pourrait être remplacée par des noues, ne bouchant pas la vue, ce qui permettrait d'apercevoir la façade du 17^{ème} siècle de l'hôpital.

Le jardin Marie Curie serait un grand parterre gazonné, avec des arbres de haute tige offrant de grandes perspectives dégagées par rapport à la façade du 17^{ème}, jouant avec la façade du nouvel ensemble immobilier et dialoguant avec la gare.

Un cheminement à travers le jardin, l'ensemble immobilier et la cour du muséum permettrait de rejoindre la gare d'Austerlitz puis la gare de Lyon.

Frédérique LECOCQ demande si la statue de Philippe Pinel va rester à son emplacement actuel, au milieu du jardin.

Raphaël RICOTE le confirme.

Frédérique LECOCQ rapporte que le CQ4 propose de placer cette statue sur la place Pinel, qui vient d'être refaite et qui paraît un peu vide.

Marie-José PEREDA demande confirmation que l'accès voitures à l'hôpital par le guichet sera supprimé.

Raphaël RICOTE le confirme. Cependant, un autre accès pour les voitures sera créé sur la voie de liaison.

Françoise SAMAIN signale que le passage sous le métro est actuellement sinistre. Il faudrait le modifier, à l'occasion du projet.

Raphaël RICOTE répond qu'il est prévu d'aménager des espaces pour les piétons sous le viaduc du métro, au sein de l'îlot A7, avec une servitude de passage. Le sujet sera abordé par l'atelier, qui mènera aussi une réflexion sur la relation entre le boulevard de l'hôpital et le jardin Marie Curie (y compris le viaduc du métro).

François HOTE précise que les services de la Ville seront associés à cette réflexion. Si des aménagements étaient nécessaires, ils seraient effectivement sans doute financés par la Ville.

Jacques STAMBOULI souligne que les piétons qui fréquentent la gare se rendent généralement à l'hôpital ou au muséum. Or le cheminement piéton entre la gare et l'hôpital ne sera pas simplifié par le projet.

Par ailleurs, l'Association des usagers des transports et de la rue est favorable à l'ouverture de l'hôpital sur la ville. Avec le CQ8, elle examine un projet de création d'une traverse (qui pourrait être un véhicule électrique). Celle-ci partirait de la gare d'Austerlitz, emprunterait le trajet de la navette de l'hôpital puis rejoindrait un autre métro, par exemple la station Bibliothèque nationale de France.

André MESAS précise que le CQ7 a créé un collectif pour adapter les transports à la ZAC Paris Rive Gauche. La demande que Jacques Stambouli vient de formuler s'inscrit tout à fait dans ce cadre.

Raphaël RICOTE répond qu'outre l'accès principal (situé plus haut sur le boulevard de l'Hôpital), la création d'un nouvel accès pour les voitures et les piétons est envisagée sur la voie de liaison. Le projet, tel qu'il est envisagé, comporte donc deux accès principaux, dont un proche de la gare.

Jacques STAMBOULI n'approuve pas l'emplacement de ce nouvel accès, qui est très proche des écuries et du cour Saint-Louis. Il déplore l'absence de la RATP.

Frédéric LUCCIONI assure que les représentants de la RATP avaient été conviés à la réunion et seront associés au projet.

Frédérique LECOCQ souhaite connaître le calendrier de l'aménagement du jardin.

Raphaël RICOTE explique que le jardin sera réalisé après l'ensemble immobilier. Le chantier de l'opération immobilière utilisera effectivement une partie des emprises ferroviaires qui accueilleront ensuite le jardin.

Frédéric LUCCIONI déclare que la conception du jardin ne devra pas être déconnectée du programme urbain.

Claude GALLAIRE rappelle que l'entrée principale de l'hôpital n'est pas l'entrée historique, mais celle située plus haut sur le boulevard de l'Hôpital. Le second accès prévu paraît pratique,

Annick BIZOUERNE souligne qu'il faudra engager une réflexion sur les usages du jardin.

Frédéric LUCCIONI assure que le sujet sera traité, lors de la conception du jardin. Les ABF ont déjà identifié des éléments à conserver.

Jacques STAMBOULI déplore qu'il soit prévu de détruire l'abri situé dans le jardin. Il pourrait être conservé et transformé en toilettes, par exemple.

La séance est levée à 19 heures 35. La réunion suivante se tiendra le 10 juillet 2014.